

## TERMES ET CONDITIONS DE LICENCE DES LOGICIELS

Les présents Termes et Conditions de Licence des Logiciels, y compris les termes incorporés aux présentes par référence (ci-après, ensemble, les « Termes et Conditions de Licence »), devront être interprétés conjointement aux termes et conditions supplémentaires à ce titre pouvant figurer dans le Contrat applicable en vigueur vous liant à Hitachi Vantara Corporation ou toute société affiliée (« HITACHI ») ou bien, à tout Partenaire d'HITACHI. En cas d'incohérence entre les présents Termes et Conditions de Licence et le Contrat applicable en vigueur, et nonobstant toute disposition contraire du Contrat, les présents Termes et Conditions de Licence prévaudront. Les termes de ces Termes et Conditions de Licence commençant par une majuscule auront le sens défini dans le Contrat applicable en vigueur ou dans cette Licence.

### 1. *Licence accordée*

- (a) Sauf disposition expresse contraire des présents Termes et Conditions de Licence ou du Contrat, HITACHI accorde au Client le droit personnel, non transférable et non exclusif :
- (i) D'utiliser les Logiciels uniquement afin de faire fonctionner les Equipements HITACHI qu'ils accompagnent ;
  - (ii) D'utiliser les Logiciels uniquement pour les besoins de l'exploitation interne du Client et en respectant toute restriction matérialisée sur les Equipements correspondants ;
  - (iii) S'agissant d'un Produit d'analyse de mégadonnées, d'utiliser ledit produit uniquement pour les besoins de l'exploitation interne du Client ;
  - (iv) Au cas où le Client recevrait des Produits des Services (à la suite d'un Ordre de Travaux), d'Utiliser, reproduire, copier et afficher lesdits Produits des Services exclusivement pour les besoins de son exploitation interne. Ni le Contrat ni les présents Termes et Conditions de Licence ne confèrent au Client aucun droit de propriété relatif à un quelconque Logiciel, Produit des Travaux ou Matériel de Maintenance et le Client n'a pas le droit de concéder à autrui l'utilisation de ces éléments ;
  - (v) Si le Client a acheté des licences de développement ou de test, de prévoir (ce que le Client reconnaît expressément) une Utilisation dans le seul cadre des environnements de développement et de test du Client et non pas dans un Environnement de Production ; et
  - (vi) Si le Client a emprunté des Equipements à HITACHI, d'Utiliser les Logiciels incorporés dans ou associés avec les Equipements empruntés aux fins d'évaluation interne du Client et en conformité avec les termes complémentaires mentionnés à l'article 2 ci-après.
- (b) Le Client ne doit utiliser les Logiciels que :
- (i) Tels que fournis soit sous forme de code objet uniquement lisible par machine, soit sous forme compressée par machine (de même que la Documentation correspondante ne doit être utilisée que sous forme imprimée ou électronique) ;
  - (ii) Conformément aux Spécifications Publiées s'appliquant aux Logiciels ;
  - (iii) En tenant compte des restrictions mentionnées dans les présents Termes et Conditions de Licence ; et
  - (iv) Conformément à toutes les lois applicables.
- (c) Le Client reconnaît et accepte qu'HITACHI pourra utiliser des clés de licence et d'autres moyens permettant de limiter l'accès à ou l'utilisation des Logiciels Applicatifs conformément aux termes et conditions du Contrat et des présents Termes et Conditions de Licence. Le Client ne devra pas désactiver, contourner ou interférer de toute autre manière avec le fonctionnement de toute clé de licence ou autre mécanisme ou limite technique associée aux Logiciels Applicatifs. Le Client reconnaît également qu'HITACHI sera en droit de ne pas renouveler une clé de licence si HITACHI est raisonnablement fondé à considérer que le Client agit en violation des présents Termes et Conditions de Licence ou du Contrat.
- (d) Si HITACHI ou un Partenaire d'HITACHI fournit une clé de licence temporaire ou initiale au titre d'un Logiciel Applicatif, le Client sera en droit d'Utiliser ledit Logiciel Applicatif durant la période temporaire ou initiale applicable et ledit Logiciel Applicatif cessera de fonctionner à l'expiration de cette période. S'agissant d'un Produit d'analyse de mégadonnées, si HITACHI ou un Partenaire d'HITACHI fournit une clé de licence initiale au titre d'une licence à base d'abonnement ou de durée définie, et pourvu que le Client ait payé intégralement à HITACHI ou au Partenaire d'HITACHI (selon le cas) la redevance au titre dudit Produit d'analyse de mégadonnées, le Client recevra une seconde clé de licence couvrant la durée résiduelle de la période d'abonnement (ou de durée définie de licence) au titre dudit Produit d'analyse de mégadonnées.
- (e) S'agissant de Logiciels à tarification fondée sur la capacité, le Client pourra Utiliser lesdits Logiciels sur le matériel, réseau, élément ou processeur central prévu dans la limite de la capacité acquise (par exemple, selon le nombre de Cœurs ou de Nœuds mentionné dans une Commande). Tout dépassement de capacité devra être subordonné au paiement préalable à HITACHI ou au Partenaire d'HITACHI (selon le cas) du complément applicable de redevance de licence.

### 2. *Licence d'évaluation des Logiciels*

Lorsque HITACHI a accordé au Client le droit d'Utiliser les Logiciels pour les besoins d'évaluation du Client, le Client doit s'en servir uniquement afin d'évaluer leurs performances et fonctionnalités sur les Equipements associés aux Logiciels fournis, dans le cadre de l'environnement interne de l'entreprise du Client pour le site concerné, et seulement dans le cadre de l'Emploi Prévu convenu avec HITACHI. Le droit du Client d'Utiliser les Logiciels dans ce cadre prendra fin au plus tôt de la fin de la période de prêt convenue ou de l'annulation du prêt.

### 3. *Logiciels de Tiers*

- (a) Des Logiciels de Tiers peuvent être intégrés dans les Logiciels HITACHI et leur licence est alors re-concédée par HITACHI au Client par application des présents Termes et Conditions de Licence. Les autres Logiciels de Tiers sont fournis dans le cadre des Licences Client Final de Tiers disponibles sur demande auprès d'HITACHI, lesquelles peuvent prendre la forme « sous plastique » ou « au clic ».
- (b) Le Client n'aura aucun recours contre HITACHI pour les Logiciels de Tiers sauf si HITACHI est le concédant de licence déclaré et, dans ce cas, sauf dans la mesure prévue par la licence correspondante. Il appartient au Client de se conformer à ce qui est nécessaire ou demandé par le Concédant de Licence Tiers (par exemple, de s'enregistrer en ligne) pour que ces licences prennent effet.
- (c) L'inclusion dans les Produits de Logiciels de Tiers, et l'acceptation par le Client de toute Licence Client Final de Tiers ou Licence de Logiciels Libres (ou de toute convention similaire présentée par un Concédant de Licence Tiers), n'aura pas pour résultat d'affecter négativement l'utilisation du Produit par le Client tel que prévu par le présent Contrat.
- (d) Le Client ne disposera d'aucun recours contre HITACHI au titre de tout acte ou omission d'un hébergeur tiers ou de ses agents.

#### **4. Logiciels Libres**

- (a) Certains Logiciels concédés sous licence pourront inclure des Logiciels Libres et le Client pourra consulter une liste complète de ces licences sur le Site Internet de Licences de Logiciels Libres en ce qui concerne les Logiciels Libres. Il appartient au Client de lire et de respecter toute Licence relative aux Logiciels Libres.
- (b) En acceptant de telles Licences, le Client accepte également les termes et conditions de licence s'appliquant aux Logiciels de Tiers (y compris les Logiciels Libres) y inclus le cas échéant. Le Site Internet de Licences de Logiciels Libres ne comprend pas les Logiciels Libres Intégrés de Tiers. En ce qui concerne ces derniers le Client doit se référer aux Licences Client Final de Tiers applicables.
- (c) Si le Logiciel dont la licence est concédée par HITACHI inclut d'autres Logiciels Libres ou similaires couverts par une licence GPL obligeant le concédant de licence à mettre le code source à la disposition du public (ci-après des « **Logiciels GPL** »), dont le code source n'était pas inclus dans les Logiciels, le Client pourra obtenir une copie dudit code source soit (i) en demandant à HITACHI de l'expédier par courrier, soit (ii) en téléchargeant ledit code depuis le Site Internet de Licences de Logiciels Libres.

#### **5. Restrictions d'utilisation**

Sauf dans la mesure imposée par la loi applicable, par les termes de toute Licence Relative aux Logiciels Libres ou autrement convenue avec HITACHI par écrit, le Client ne devra pas, et ne devra permettre à aucun tiers, de :

- (a) Communiquer les résultats de test (ou de benchmark) des Logiciels ou Produits à un tiers quelconque sans l'accord préalable écrit d'HITACHI ;
- (b) Traduire ou décompiler les Logiciels, les soumettre à des opérations d'ingénierie inverse, les convertir sous forme interprétable par l'homme, ou tenter de découvrir, accéder à ou reconstruire le code source ou les idées, algorithmes, formats de fichier ou interfaces de programmation ou interopérabilité correspondants des Logiciels, ou de tout fichier contenu dans ou généré par les Logiciels de quelque manière que ce soit ;
- (c) Modifier, dégroupier, améliorer ou compléter les Logiciels ou créer des œuvres dérivées à partir des Logiciels ;
- (d) Sous concéder, donner en location, transférer, prêter, distribuer ou revendre les Logiciels ou accorder tout droit relatif aux Logiciels à un tiers ;
- (e) Copier ou reproduire les Logiciels sauf dans la mesure expressément autorisée par le présent Contrat, par les présents Termes et Conditions de Licence ou par autorisation expresse d'HITACHI ;
- (f) Enlever ou modifier autrement toute notice de propriété, étiquette ou marque accompagnant ou incorporée aux Logiciels ;
- (g) Utiliser les Logiciels, tout Produit ou Produit des Travaux, ou permettre leur utilisation, à des fins de prestation de services à des tiers, sous quelque forme que ce soit (y compris en tant que bureau de service ou en temps partagé), sauf dans la mesure expressément permise par le présent Contrat ou par autorisation expresse d'HITACHI ;
- (h) Utiliser les Logiciels ou tout Produit, ou permettre leur utilisation, afin de (i) développer, améliorer ou commercialiser tout produit en concurrence (de près ou de loin) avec les Logiciels ou tout Produit ; (ii) tester les Logiciels ou tout Produit afin de recueillir des données à toute fin en concurrence avec les Logiciels ou le Produit ;
- (i) Utiliser les Logiciels dans le cadre de tout réseau de communications ou bien, au moyen d'un accès distant ; ou
- (j) Utiliser les Logiciels de toute autre manière non expressément prévue par les présents Termes et Conditions de Licence.

#### **6. Copies autorisées**

HITACHI fournira au Client un seul (1) exemplaire du support des Logiciels et de la documentation correspondante. Dans le cas de Logiciels faisant l'objet d'une licence d'entreprise, HITACHI autorise le Client à effectuer des copies des Logiciels aux seules fins de son utilisation interne dans le cadre de ladite licence d'entreprise, ainsi qu'à faire une copie de sauvegarde ou d'archive des Logiciels pour ses seuls besoins internes et à condition de faire en sorte que ladite copie reste revêtue des notices de propriété, étiquettes ou marques propres à HITACHI. Toute copie doit être revêtue des notices d'origine, de propriété et de copyright, accompagnant ou incorporées aux Logiciels.

#### **7. Transfert des logiciels**

Sauf dans la mesure imposée par les termes de toute Licence Relative aux Logiciels Libres, le Client ne doit transférer les Logiciels à aucune autre personne ou entité à moins de disposer à cet effet de l'accord écrit préalable d'HITACHI. Les Logiciels d'Exploitation pourront être transférés à un tiers acquéreur des Equipements HITACHI correspondants à la condition que le Client obtienne l'accord de celui-ci portant tant sur les présents Termes et Conditions de Licence que sur la licence applicable. Dans ce cas, le tiers acquéreur disposera des Logiciels d'Exploitation « en l'état », sans extension des dispositions de garantie ou de support éventuellement en vigueur. Après ce transfert, le Client devra enlever et détruire

toutes les copies des Logiciels d'Exploitation en sa possession ou sous son contrôle. Il devra également, à chaque fois qu'il éliminera un support de Logiciel, effacer au préalable le Logiciel du support.

**8. *Implantation des Logiciels***

Au cas où les Equipements en conjonction avec lesquels le Client est autorisé à utiliser les Logiciels deviendraient temporairement inutilisables, le Client aura le droit d'installer et d'utiliser les Logiciels sur un autre système informatique, du même lieu d'implantation, jusqu'à ce que les Equipements d'origine redeviennent utilisables. Sauf dans ce cas, le Client devra obtenir l'accord écrit préalable d'HITACHI avant tout changement des Equipements sur lesquels les Logiciels sont installés, ou du lieu d'implantation desdits Logiciels.

**9. *Droit de vérification***

HITACHI ou son cabinet d'audit indépendant aura le droit, sous réserve d'une notification préalable, d'examiner et d'auditer les enregistrements et systèmes du Client afin de vérifier leur conformité aux licences de logiciels applicables. Un tel audit serait effectué durant les heures ouvrables et d'une manière compatible avec la poursuite de l'exploitation. Au cas où l'audit révélerait une utilisation des Logiciels allant au-delà de celle prévue par les licences correspondantes, HITACHI facturerait des compléments de redevances d'utilisation.

**10. *Expiration des licences***

La licence du Client relative aux Logiciels expirera : (i) au moment du remplacement desdits Logiciels par toute mise à jour, révision ou remplacement ; (ii) au terme expressément prévu le cas échéant ; (iii) en cas de violation de l'une quelconque des présents Termes et Conditions de Licence, de toute licence relative à des Logiciels de Tiers ou du présent Contrat.

**11. *Définitions***

**Client** : l'entité avec laquelle HITACHI a conclu le Contrat et à laquelle HITACHI concède des Logiciels sous licence sur la base des présents Termes et Conditions de Licence.

**Cœur** : processeur individuel, et mémoire cache correspondante, capable d'exécuter une seule unité d'exécution des Logiciels (ou des Logiciels de Tiers) à la fois.

**Concédant de Licence Tiers** : la personne mentionnée dans la Licence Client Final de Tiers et qui concède sous licence les Logiciels de Tiers au Client.

**Emploi Prévu** : l'évaluation interne par le Client de la performance du Produit dans un environnement hors production.

**Environnement de Production** : tout système informatique opérant des Logiciels : (a) en voie d'utilisation active pour le traitement de données ou la communication d'informations aux utilisateurs du système ; et (b) non en voie d'utilisation à des fins de test.

**Equipements** : les équipements ainsi que leurs pièces détachées.

**Licence Client Final de Tiers** : licence autonome liant directement le Client et le Concédant de Licence Tiers, laquelle peut prendre la forme « sous plastique » ou « au clic », ainsi que la documentation y afférente, susceptible d'être fournie au Client pour les besoins d'opération des Logiciels.

**Logiciel(s)** : le code objet : (i) des micrologiciels incorporés aux Equipements afin de les doter de leurs fonctionnalités de base et les faire fonctionner (les « **Logiciels d'Exploitation** ») ; (ii) des logiciels complémentaires fournis par HITACHI, y compris les Produits d'analyse de mégadonnées et les Logiciels de Tiers (les « **Logiciels Applicatifs** ») ; et (iii) de toute Mise à Jour, de même que la documentation et les Spécifications Publiées y afférentes.

**Logiciel(s) de Tiers** : tout logiciel inclus dans ou constituant un Produit de Tiers. Il convient de noter que lorsqu'un Logiciel de Tiers, ne faisant pas l'objet d'une licence telle que définie aux Annexes A et B au présent Contrat, contient des Logiciels Libres Intégrés de Tiers, le Client devra consulter la licence applicable à ces derniers.

**Logiciels Libres** : les Logiciels de Tiers dont les licences donnent à chacun le droit de les utiliser, modifier ou distribuer sans payer une redevance quelconque.

**Logiciels Libres Intégrés de Tiers** : tout Logiciel Libre lié à, ou contenu dans, des Logiciels de Tiers.

**Matériels de Maintenance** : terme défini dans les Termes et Conditions de Garantie, Maintenance et Support d'HITACHI.

**Mise(s) à jour** : les versions ultérieures et corrections d'erreurs et/ou améliorations mineures relatives aux Logiciels précédemment concédés sous licence par HITACHI.

**Nœud** : système individuel à l'intérieur d'un cluster Hadoop virtuel ou physique, doté d'une adresse ou nom d'hôte IP unique.

**Partenaire d'HITACHI** : un revendeur ou distributeur agréé.

**Partenaire de Service d'HITACHI** : un tiers autorisé par HITACHI à fournir des Services de Maintenance et Support au titre des Produits d'HITACHI.

**Produit(s)** : tout Equipement et/ou Logiciel figurant au Tarif d'HITACHI.

**Produit d'analyse de mégadonnées** : les Versions de l'édition sociétés commerciales du logiciel Pentaho d'intégration et d'analyse de données fourni au Client par HITACHI ou un Partenaire d'HITACHI sur abonnement ou pour une période définie ou perpétuelle. Si le contexte s'y prête ou le demande, ce terme désigne également les licences du logiciel indépendamment du modèle de concession de licence.

**Services de Maintenance et Support** : ce terme est défini dans les Termes et Conditions de Garantie, Maintenance et Support.

**Site Internet de Licences de Logiciels Libres** : <https://www.hitachivantara.com/en-us/pdf/legal/open-source-licenses-applicable-to-hds-products.pdf>.

**Société Apparentée** : par rapport à une partie, entité contrôlée par, contrôlant ou sous le contrôle commun de la partie. Par « contrôle » on entend la détention ou le contrôle, directement ou indirectement, de plus de 50% des droits de vote

ou, en l'absence de droits de vote, la détention du pouvoir direct ou indirect de diriger les politiques de l'entité concernée. Dans le cas d'HITACHI, ses Sociétés Apparentées incluent également Hitachi Limited et toute entité contrôlée par Hitachi Limited, mais excluent par contre tout Partenaire ou Partenaire de Service d'HITACHI.

**Spécifications Publiées** : les spécifications Produits réputées valides par HITACHI au moment de l'acceptation d'une Commande.

**Utiliser/utilisation** : l'utilisation en exploitation des Logiciels et Logiciels de Tiers pour faire fonctionner des Produits ou Logiciels Applicatifs ou délivrer des Services.

**Version** : terme générique englobant les correctifs, versions de maintenance et nouvelles versions mineures et majeures d'un même Logiciel mis à la disposition des Clients d'HITACHI.

\* \* \*